

UNC-INFOS

LETTRE MENSUELLE DU SIÈGE DE
L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

N°164 - Novembre 2025 - uncdir@unc.fr

(C) Jean-Raphaël Drahic

C) ECPAD

Editorial

Beaucoup d'informations diverses dans votre lettre d'informations mensuelle, dont un ajustement sur le rééditionnement de *La Voix du Combattant*, dossier sur lequel la rédaction travaille d'arrache-pied pour que toutes les fédérations puissent bénéficier d'un espace de publication optimum. Au sujet de votre *UNC Infos*, il arrive au siège de recevoir des appels d'associations locales, voire de simples adhérents, demandant à y être abonné directement. Il faut bien imaginer que cela ne peut être gérable à la longue. Cette lettre n'est donc diffusée, à de très rares exceptions près, qu'aux fédérations départementales, à charge pour elles d'en assurer la plus large diffusion. Il est malheureusement clair que cela n'est pas le cas partout et qu'ici ou là cette lettre ne dépasse pas la boîte du destinataire, ce qui est vraiment dommage. Là aussi, des marges considérable de progrès existe en communication interne...!!

Bonne lecture.

Xavier Pons
Directeur administratif

Agenda du siège national

- ☛ **4 novembre** : réunion du comité consultatif communication
- ☛ **12 novembre** : bureau national en visioconférence
- ☛ **27 novembre** :
 - réunion du comité consultatif recrutement - reconversion
 - réunion du comité consultatif action sociale et solidarité
- ☛ **28 novembre** : conseil d'administration national

A noter les grands rendez-vous de l'année prochaine

- ☛ **1^{er} février** :
 - messe annuelle de fondation de l'UNC
 - ravivage de la Flamme sous l'Arc de triomphe
- ☛ **2 février** : journée d'information des nouveaux présidents
- ☛ **29 mai** :
 - assemblée générale statutaire (Paris, mairie du 8^e arrondissement)
 - conseil d'administration national
- ☛ **30 mai** : conseil des départements (Paris, École militaire)

Toutes les informations pour ces rendez-vous vous seront communiquées en amont de ces événements.

Rappel des échéances

Paiement du troisième tiers

À la date à laquelle cette lettre est rédigée, près de 25 % des fédérations n'ont toujours pas payé ce 3^e tiers, dû, comme tous les ans, au 15 octobre....

Parmi celles qui ont payé, plus d'un tiers n'ont pas envoyé la fiche avec la répartition des effectifs, fiche également réclamée avec le paiement du dernier tiers, comme toutes les années précédentes...

Merci donc de régulariser votre situation au plus vite.

Du côté du magasin

Sur les quelque 3 500 exemplaires commandés, plus de 3 000 ont déjà trouvé preneurs.

Vous avez encore près de deux mois pour en commander. Ne tardez pas, au risque de ne plus pouvoir en acquérir, comme certains l'année dernière car le stock avait été épousé !

La maquette de la carte de vœux pour 2026 est en cours de finalisation. Elle aura cette année pour thème le Bleuet de France.

N'hésitez pas à en précommander car, là aussi, le nombre d'exemplaires imprimés sera limité.



La Voix du Combattant



Votre mensuel du mois de novembre consacre sa Une à un reportage sur l'entraînement au combat du 132^e régiment d'infanterie cynotechnique, plus grand régiment de ce type en Europe avec ses quelque 600 chiens.

Il propose également de découvrir le Centre de documentation historique sur l'Algérie, et son conservatoire, soit le plus grand centre des archives privées des Français d'Afrique du Nord. Entre ses murs, une poignée de bénévoles s'active au quotidien pour conserver, recenser, enregistrer des milliers de dons. 20 000 pièces d'archives sont compulsées chaque année par près de 250 chercheurs venus de tous les pays du monde découvrir les témoignages de milliers de Français d'Afrique du Nord à travers leur correspondance, photos, journaux, films d'époque. Loin de toute agitation politique, le centre s'est donné pour mission sacrée de conserver ces archives privées, qui participent elles aussi à écrire l'histoire de ce lien particulier qu'ont entretenu les Français d'Afrique du Nord à la terre qui les a vus naître.

La Voix du Combattant

Rééditionnement

Rectificatif

Le mois dernier, une malencontreuse erreur s'est glissée dans les cartes des éditions régionales. Merci au président de fédération qui l'a remarquée. Les bonnes cartes sont cette fois-ci publiées.

Ceci dit, il est possible que la carte du futur redécoupage évolue, en fonction des résultats de l'étude en cours menée par la rédaction. Il importe avant tout qu'aucune fédération ne soit lésée dans ce projet. Nous vous tiendrons informés d'éventuels changements dans le prochain numéro *d'UNC Infos*.

La carte actuelle



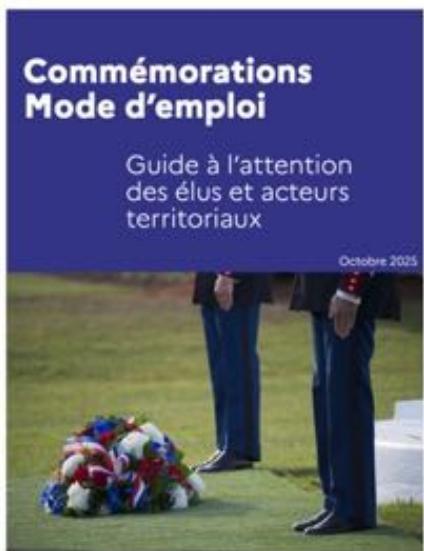
La carte future



Documents de référence



Secrétariat général
pour l'administration
Direction de la mémoire,
de la culture et des archives



La direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) du ministère des Armées et des Anciens combattants vient de publier une édition mise à jour de son guide sur les commémorations.

Ce guide édition octobre 2025 présente trois nouveautés par rapport à la version précédente. En effet, trois annexes ont été ajoutées : l'annexe 5 présente les grades dans les armées, l'annexe 6 concerne les décorations et l'annexe 7 traite des porte-drapeaux. Il s'agit pour chacune de ces parties d'une présentation succincte des domaines considérés avec des informations pratiques utiles à connaître pour l'organisateur d'une cérémonie au niveau local.

Présenté au salon des maires à la fin du mois de novembre, il sera disponible à partir de cette date sur le site de la DMCA (<https://www.defense.gouv.fr/sga/nous-connaitre/organisation-du-sga/directions/direction-memoire-culture-archives>)

Informations générales

Tenue des porte-drapeaux

Sur ce sujet éminemment éruptif, tout a été dit, écrit et répété à l'envie.

Il semblait utile de partager, à titre d'information, l'infographie ci-jointe qui résume parfaitement ce qu'il faut faire et surtout ne pas faire. La comparaison est parlante d'elle-même.

Il faut bien dire que la lecture des pages régionales de *La Voix du Combattant*, chaque mois, amène son lot de photos qui prouvent qu'il faut encore revenir sur le sujet : certains porte-drapeaux ou adhérents ressemblent à des sapins de Noël, de surcroit mal décoré... Ce laisser-aller nuit totalement à l'image de l'association auxquels ils appartiennent !

Il faut également répéter que les décorations associatives ne doivent être arborées que lors des réunions associatives, et non lors des cérémonies officielles, où bien sûr elles ne doivent pas être remises...



à proscrire

Pour info